

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DDEEES 9 G Subvention et convention avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi d'une subvention et convention à l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association Panorama, Etudes, Formations, Conseils (numéro SIMPA : 74061, numéro de dossier : 2013_05880).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, au chapitre 65 – nature 657-4 ligne DF 55007 – fonction 913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013, sous réserve de décision de financement.